

UNION EUROPÉENNE

Tour de vis migratoire des Vingt-Sept



Réunis à Bruxelles, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne ont entériné lundi un net durcissement de leur politique migratoire. Les Vingt-Sept ont donné leur premier feu vert à trois textes présentés cette année par la Commission européenne.

Ces derniers ouvrent la porte à l'envoi de migrants dans des centres situés hors des frontières de l'UE – les fameux “hubs de retour” –, de sanctionner plus durement ceux qui refusent de quitter le territoire et de renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires mais que l'Europe considère comme «sûrs».

• La France sceptique

Malgré une baisse des arrivées, environ 20% d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier, il existe une «volonté politique largement partagée», insiste un diplomate. Sous l'impulsion de la droite et de l'extrême droite, les États membres avancent au pas de charge.

Parmi les rares sceptiques, la France s'interroge sur la légalité et l'efficacité de certaines de ces mesures, tandis que des ONG alarment sur la violation des droits humains.

Les ministres de l'Intérieur de l'UE se sont par ailleurs accordés sur un nouveau système de répartition des demandeurs d'asile. Afin de soulager les pays se situant le long des routes migratoires, comme la Grèce et l'Italie, l'UE exigera bientôt que les autres États membres relocalisent des demandeurs d'asile sur leur sol. Ou versent, à défaut, une contribution financière de 20000euros par demandeur d'asile aux pays sous pression.

